



15ème législature

Question N° : 23613	De M. Bernard Perrut (Les Républicains - Rhône)	Question écrite
Ministère interrogé > Travail		Ministère attributaire > Travail, plein emploi et insertion
Rubrique >travail	Tête d'analyse >Santé des salariés	Analyse > Santé des salariés.
Question publiée au JO le : 08/10/2019 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Bernard Perrut attire l'attention de Mme la ministre du travail sur la santé des salariés. En 2019, plus d'un quart d'entre eux (27 %) a posé au moins un arrêt de travail pour maladie ou accident. Ainsi, la durée moyenne annuelle d'arrêt était supérieure à 50 jours, souvent en plusieurs arrêts, avec un taux d'absentéisme dans les entreprises françaises qui s'établit à 3,6 %, bondissant de 16 % depuis 2014, selon le dernier rapport du cabinet Gras Savoye Willis Towers Watson. La mauvaise santé au travail est un phénomène qui tend à s'aggraver et se répandre désormais aux salariés de tous les âges. Avec un secteur ouvrier plus touché, ce sont les difficultés organisationnelles, comme la surcharge de travail, et les difficultés relationnelles internes qui sont en cause. Alors que les négociations avec les syndicats sont au point mort, il souhaite l'interroger sur les pistes à l'étude par le ministère pour améliorer la santé des travailleurs et faire reculer le nombre d'accidents du travail.